

> ESPACES-FRONTIÈRES. INSTITUTIONS, STRATÉGIES ET GOUVERNANCES

ESTELLE EVRARD

Laboratoire de géographie et aménagement du territoire
Université du Luxembourg
estelle.evrard@uni.lu

TOBIAS CHILLA

Laboratoire de géographie et aménagement du territoire
Université du Luxembourg
tobias.chilla@uni.lu

CONSTRUIRE UNE « NOUVELLE » RÉGION TRANSFRONTALIÈRE. REPRÉSENTATIONS D'UN PROJET POLITIQUE

Résumé. — À l'instar des stratégies nationales de métropolisation, certains espaces de coopération transfrontalière affichent des ambitions similaires. La Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) dans la Grande Région (SaarLorLux+) a pour objectif de renforcer son positionnement européen mais aussi sa gouvernance interne. Ce texte analyse cette ambition politique en tant que construction d'une « nouvelle » région, impliquant la définition de nouvelles frontières. Les représentations spatiales de cette région sont mises en évidence à travers trois dimensions : le territoire, les institutions et la dimension métropolitaine de ce projet. Ce dernier se révèle être davantage un label en vogue permettant de mobiliser les acteurs qu'une stratégie de métropolisation. L'importante adhésion des acteurs témoigne toutefois d'une forte énergie politique souhaitant donner une nouvelle impulsion à un espace transfrontalier en structuration. L'analyse empirique de ces représentations spatiales se base sur les résultats d'une étude Delphi conduite auprès d'environ 300 experts de la Grande Région. Celle-ci a eu lieu dans le cadre du projet européen ESPON/Metroborder.

Mots clés. — Coopération transfrontalière, gouvernance, représentations, méthode Delphi, région métropolitaine.

« *World cities* » pour Anthony King (1990), « *Global cities* » pour Saskia Sassen (1991), « *globalising cities* » pour Peter Marcuse et Ronald van Kempen (2000) ou encore « *cities in globalisation* » pour Ben Derrudder et Peter Taylor (2005), ces termes largement discutés dans la littérature scientifique montrent la prééminence du rôle des villes dans la mondialisation ou globalisation. Considérées comme « constituant une masse critique pour le développement économique aussi bien dans le cadre national qu'international »¹ (Blotevogel, Schmit, 2006 : 56), elles sont caractérisées comme étant des « forces de développement » ou des « moteurs de développement spatial »² (*ibid.* : 56). Si elles sont étudiées par le monde académique, les villes globales ou métropoles sont également de plus en plus considérées comme constituant un niveau stratégique pour le développement des politiques nationales (BmBau, 1995 ; DATAR, 2003) ou européenne (CEMAT, 1991). À titre d'exemple, la France et l'Allemagne ont adopté chacune une stratégie visant à renforcer le positionnement européen voire international de leurs métropoles. La stratégie allemande définit ces espaces comme concentrant des « hautes performances dont les fonctions exceptionnelles transcendent les frontières nationales pour avoir des impacts à l'échelle internationale »³ (Blotevogel, Schmit, 2006 : 60, Blotevogel, 2010, Chilla *et al.* 2010). L'accent est alors très clairement mis sur le rayonnement international de ces espaces.

Si ces initiatives existent à l'échelle nationale, certaines sont également en cours d'élaboration à l'échelle transfrontalière : l'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (Biot, Got, 2006) la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (Conférence du Rhin supérieur, 2008) et la Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) dans la Grande Région en sont des exemples. Alors que les politiques nationales se concentrent principalement sur un renforcement du positionnement international de certains pôles métropolitains, cette dernière initiative transfrontalière présente explicitement des ambitions à différents niveaux : interne, transfrontalier, et externe, européen. Deux objectifs sont proéminents : « mieux rivaliser avec les grandes aires métropolitaines européennes » et « promouvoir un développement spatial polycentrique » (présidence luxembourgeoise du Sommet des exécutifs, 2009 : 7). Le premier est explicitement une volonté de projeter un territoire transfrontalier en Europe, le second vise davantage sa cohérence interne. Alors que ce projet politique est en cours de maturation, l'objet de ce texte est de mettre en lumière comment les acteurs se l'approprient et comment ils l'interprètent.

L'analyse se base sur une étude Delphi conduite dans le cadre d'un projet européen de recherche. Le projet ESPON/Metroborder (*Cross-border polycentric*

¹ « *constituting a critical mass for economic competitiveness in a national as well as an international context* ».

² « *driving forces* » ou « *motor of spatial development* ».

³ « *spatial and high-performance locations whose outstanding functions transcend the national boundaries to have impacts on the international scale* ».

metropolitan regions, 2010) a notamment pour objectif d'analyser la dimension institutionnelle de la coopération transfrontalière en Grande Région. Cet espace réunit le Luxembourg, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Wallonie. L'étude Delphi permet de mettre en évidence les représentations que se font environ 300 experts de la coopération transfrontalière du projet politique RMPT. Ces derniers ont une vision personnelle des futurs développements politiques concernant la coopération transfrontalière dans l'espace de la Grande Région (ESPON/Metroborder, 2010 : 71). En prenant appui sur cette étude empirique, nous montrons que le processus politique visant à la mise en œuvre d'une RMPT peut être analysé comme la construction d'une région. Celle-ci peut tout d'abord être considérée de façon descriptive, en tant que processus politique comprenant des négociations formelles et informelles ainsi que des formes d'institutionnalisation. À un niveau analytique, elle peut être examinée comme la tentative d'établir discursivement une « nouvelle » région. En ce sens, il s'agit d'un processus de régionalisation, tel que Benno Werlen (2007) le définit. C'est un discours transfrontalier partagé principalement par les décideurs politiques de l'échelle régionale, qui doit être mis en parallèle avec ceux à propos des espaces frontaliers, souvent négatifs ou restrictifs, orientés dans une perspective étatique (Paasi, 1991). La présente contribution base son analyse sur les principales caractéristiques du projet RMPT, à l'origine de ce processus politique, afin de mieux cerner comment les dimensions interne et externe coexistent au sein de cette région. La construction d'une nouvelle région signifie, en effet, de nouvelles frontières, internes et externes. À cet égard, d'un point de vue conceptuel, la notion de frontière sera mise en évidence de trois façons :

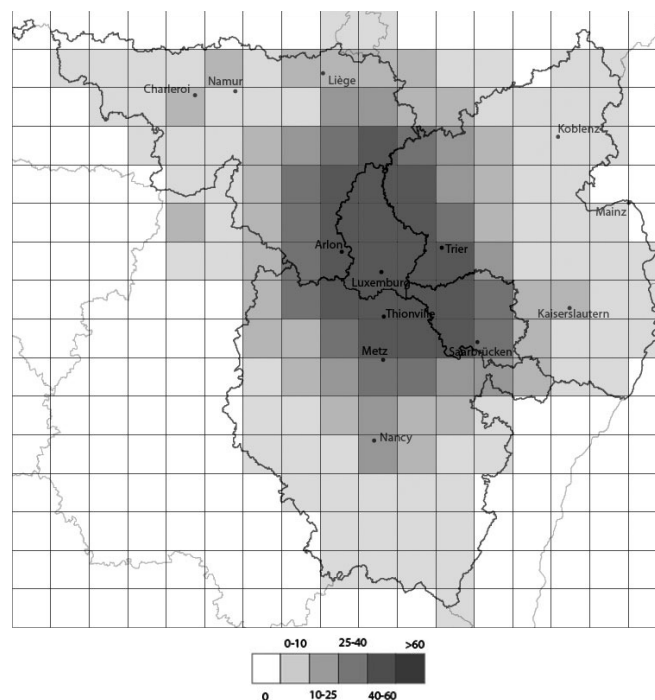
- Le territoire : comment se concrétisent les frontières spatiales de ce projet politique ? Comment s'institutionnalisent-elles ?
- Les institutions : quels sont les acteurs associés et exclus au projet RMPT ? Quelles en sont les implications dans la hiérarchie institutionnelle ?
- Le projet RMPT et son *focus* thématique métropolitain : ce discours reçoit des interprétations variables, voire contradictoires, en fonction des partenaires associés (urbains, ruraux, etc.). Quelles interprétations ont les experts de la notion de région métropolitaine ?

Un espace transfrontalier aux frontières variables

Analyser le processus de construction d'une nouvelle région nécessite de déterminer son ancrage territorial. À cet égard, la littérature fait référence à deux types de territoires : un « territoire institutionnel politique », notamment établi dans les discours et représentations politiques et des « territoires fonctionnels » (Saez, Bassand, 1997 : 29). Ces deux espaces complémentaires coexistent et ils sont, selon Mireille Pongy (1997 : 126), « découplés ». Les décideurs y sont

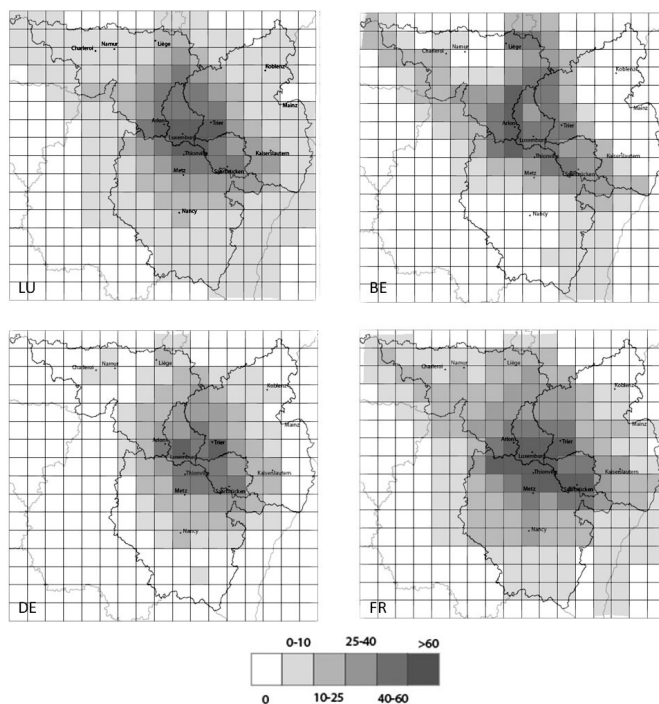
accoutumés, tandis que la littérature scientifique analyse leurs interactions et implications, notamment en termes de gouvernance (Saez, Bassand, 1997). Ici, nous souhaiterions différencier entre espace institutionnel, addition des territoires pour lesquels les institutions associées sont compétentes, et espace des projets, sur lequel il convient de concentrer la coopération selon les acteurs politiques.

Remarquons ainsi que le périmètre institutionnel de coopération en Grande Région s'est progressivement élargi entre le début des années 70 (espace SaarLorLux : Sarre/Saarland, Lorraine, Luxembourg, Palatinat occidental) et 1995, en incluant désormais la Wallonie ainsi que l'ensemble de la Rhénanie-Palatinat (Schulz, 2009 ; Quevit, 2005). Il est le fruit d'un accord politique, variable par conséquent, dans le temps. Cet espace peut être considéré comme le territoire de la Grande Région, dans la mesure où il représente la somme des territoires pour lesquels les acteurs associés sont compétents. Les experts interrogés dans le cadre de l'étude Delphi tendent à le considérer comme pertinent. Pourtant, on peut distinguer ce périmètre institutionnel, clairement et aisément défini, de l'espace sur lequel les acteurs concentrent leur action (espace des projets). Il s'agit du périmètre sur lequel, compte tenu des interdépendances territoriales, une coopération transfrontalière se révèle nécessaire selon les décideurs. Tout en validant l'espace institutionnel décrit ci-dessus, les experts le distinguent de l'espace des projets, celui qui nécessite une attention particulière en matière de coopération transfrontalière (carte 1).



Carte 1 : Réponses à la question : « Quels espaces nécessitent une attention particulière en matière de coopération transfrontalière ? » (Étude Delphi, n=156, ESPON/Metroborder, 2010)

Cet espace central de coopération ou de projets, plus réduit, est fondamentalement transfrontalier et associe clairement les cinq régions ou États impliqués dans le périmètre institutionnel. L'étude Delphi permet de différencier la représentation de ce territoire en fonction de la nationalité des experts (carte 2) (ESPON/Metroborder, 2010).



Carte 2 : Réponses à la question : « Quels espaces nécessitent une attention particulière en matière de coopération transfrontalière? ». Différenciation selon la nationalité des experts.
(Étude Delphi, n=156, ESPON/Metroborder, 2010)

Ces derniers identifient certes un espace central de coopération sur le modèle de la carte 1. Toutefois, il s'avère que la représentation des aires de coopération transfrontalières est influencée par l'agenda national, les intérêts nationaux ainsi que par la perception des interdépendances fonctionnelles pour l'espace duquel l'expert est originaire. Cette visualisation permet de représenter l'image qu'ont les experts de la réalité spatiale d'une région frontalière. Elle peut ainsi compléter les analyses des interdépendances fonctionnelles transfrontalières. Enfin, elle peut partiellement expliquer qu'un projet soit initié ou validé par certains acteurs alors que le même projet est ignoré ou bloqué par d'autres, notamment en fonction de son ancrage géographique. Pourtant, ces quatre représentations ne sont pas contradictoires dans la mesure où un espace central se détache pour ces quatre groupes d'experts et où, tout en mettant l'accent sur des frontières nationales, la Grande Région est envisagée dans son ensemble. Ces représentations visualisent en quelque sorte un intérêt à agir en commun. À un espace institutionnel identifié vient alors s'ajouter un espace central de projets

bien plus flou, variable en fonction des représentations des experts. Se dessinent ainsi plusieurs images du territoire de coopération transfrontalière en Grande Région. Les acteurs politiques semblent valider le caractère pluriel de cet espace grand-régional. Sur le plan symbolique, remarquons que le logo de la Grande Région reprend l'image du territoire institutionnel tout en y superposant une sorte de carré, indiquant un focus territorial en son centre (figure 1).



Figure 1 : Le logo de la Grande Région
(www.granderegion.net)

À un espace institutionnel évolutif sur le long terme, vient ainsi s'ajouter un espace des projets, dépendant fortement des représentations que se font les acteurs des nécessités de la coopération transfrontalière. Multiples et variables, ces deux types de périmètres dépendent partiellement l'un de l'autre. Plusieurs espaces internes coexistent dans une région transfrontalière et participent à sa définition. Si la dimension interne est variable, il en va de même pour l'externe. Espaces institutionnels et de projet ne se superposent généralement pas, certains pouvant être à la fois interne et externe, créant ainsi une aire intermédiaire, une « zone grise ». Toutefois, cette dimension territoriale ne donne qu'une vision partielle d'une région en construction ; elle peut être complétée par une analyse de la dimension institutionnelle (acteurs associés aux instances de gouvernance) et des thématiques de coopération (projets).

Un cadre institutionnel de coopération multi-niveaux

En contexte transfrontalier, la dimension institutionnelle prend une ampleur particulière par la variété des acteurs intéressés : privés, économiques et politiques (de l'échelle locale jusqu'à l'échelle européenne). Cependant, ceux-ci sont impliqués à des degrés divers dans les instances de coopération. Différencier entre ceux qui décident des projets de coopération et ceux exclus du processus décisionnel éclaire sur la répartition des pouvoirs au sein de ces espaces. La coopération en Grande Région se détermine essentiellement dans le cadre du Sommet des exécutifs, qui a notamment impulsé la stratégie RMPT. Il s'agit d'un organe de rencontre périodique entre les exécutifs des instances institutionnelles associées. Son périmètre montre qu'il implique des acteurs des échelles locale, régionale et nationale (figure 2). Cette « dissymétrie institutionnelle des systèmes administratifs » (Comte, 2006 : 186) est considérée par les experts comme la plus importante barrière à la coopération. Elle indique clairement que, par rapport à

un état souverain comme le Luxembourg ou les deux *Länder* allemands, le pouvoir est plus émietté en France et en Belgique : en France, entre départements, région et préfecture; en Belgique, entre région et communautés. En plus de différents systèmes et cultures administratifs, il en résulte une répartition des pouvoirs très inégale (Quevit, 2005). Face à ce périmètre institutionnel apparemment figé se pose la question du rôle des États allemand, belge et français et de l'Union européenne, acteurs formellement exclus de cette architecture institutionnelle, mais exerçant une influence grandissante pour deux raisons différentes :

- Par le biais de sa politique régionale, l'Union européenne est acteur essentiel pour le futur des régions frontalières; y devenir visible peut alors se révéler primordial.
- Essentiels de par les compétences qu'ils détiennent, il est important d'associer les États à la coopération.

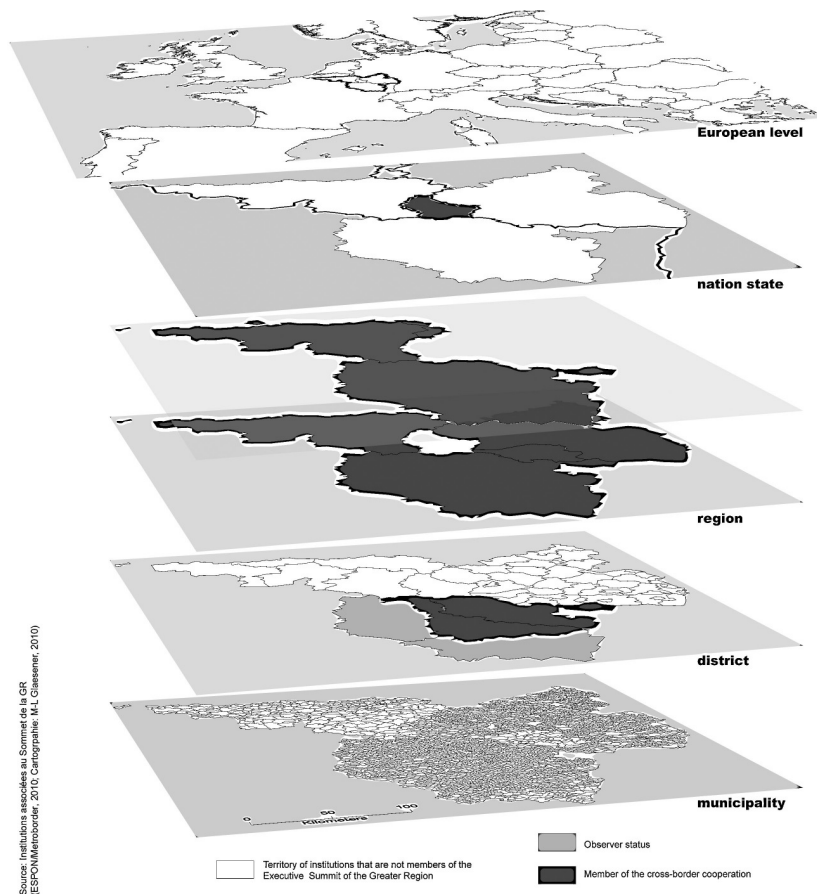


Figure 2 : Institutions associées au Sommet de la Grande Région.
(ESON/Metroborder, 2010)

À la recherche d'un positionnement face à l'Union européenne

Pour les experts de l'étude Delphi, organiser un *lobbying* à Bruxelles permettrait à la Grande Région d'y renforcer sa position. L'Union européenne est considérée importante à plusieurs égards : compte tenu des financements qu'elle met à disposition (type INTERREG), des structures de gouvernance (e.g. Groupement européen de coopération territoriale : CE, 2006) ou encore de l'harmonisation juridique qu'elle entreprend. Sans prendre part au processus décisionnel, l'Union européenne apparaît pour les experts comme une échelle de gouvernance ayant des impacts considérables sur les espaces transfrontaliers. En fonction de l'ambition que les acteurs ont pour ces derniers, le contenu de leur *lobbying* européen varie. Ainsi, les acteurs de la région baltique se sont mobilisés auprès de la Commission pour que cette région fasse l'objet d'une stratégie spécifique trans-thématique (maritime, transport, etc.) (Commission européenne, 2009); cet intense *lobbying* a participé à faire émerger la notion de macro-région. La ville de Luxembourg et la Grande Région se sont aussi mobilisées ensemble pour devenir la capitale européenne de la culture 2007. Ces initiatives très distinctes témoignent de l'importance pour les régions frontalières de l'échelle européenne. Cette dernière mettant à disposition des fonds et des instruments, il ne s'agit pas de l'associer en tant qu'acteur, mais d'en bénéficier. Il s'agit aussi pour ces espaces de se positionner en tant que régions symboles de la construction européenne afin d'influencer les processus de décision et de s'assurer que les futurs instruments européens leur seront favorables.

L'État : partenaire (trop) incontournable ?

En fonction de leur ordonnancement interne, les États peuvent se révéler être des acteurs incontournables dans la coopération transfrontalière. « Si l'on envisage les projets stratégiques impliquant au moins un État unitaire décentralisé [...], la capacité d'action stratégique des collectivités infra-étatiques ne peut être pleinement productive sans l'implication des États » (Comte, 2006 : 196). En même temps, acteurs traditionnellement à la marge, les territoires frontaliers revendiquent leur spécificité, leur particularité. En ce sens, l'État peut apparaître dans le rôle ambivalent d'être un partenaire incontournable, face auquel il faille se démarquer. Ainsi, au Sommet des exécutifs de la Grande Région, seul le gouvernement luxembourgeois est directement associé; les États fédéraux allemand et belge n'y participent pas tandis que l'État français l'est indirectement par le biais de la préfecture de Lorraine. Par commodité, ce sont ces trois acteurs que nous désignerons par le terme « État ». L'étude Delphi montre que les experts interrogés ne souhaitent pas revenir sur cette structure de coopération. Pourtant, pour la majorité d'entre eux, les États devraient être associés ponctuellement, en fonction des domaines de coopération. Tout en les considérant comme incontournables, les experts établissent une certaine distance à l'égard de ces

acteurs, souvent jugés loin des réalités du terrain et qui par ailleurs n'auraient pas nécessairement intérêt à participer à ces coopérations régionales. En revanche, les experts souhaitent faire appel à l'échelon étatique pour des secteurs tels que la mobilité, l'éducation/recherche, l'aménagement du territoire, la santé. Dans ces domaines, la réalisation de projets stratégiques nécessite les compétences étatiques. Deux exemples parmi les priorités mentionnées sont les suivants : une stratégie commune en matière d'aménagement du territoire et la création d'une ligne de TGV (train à grande vitesse) entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg. Dans ce dernier cas, les niveaux à impliquer sont à la fois nationaux et européens, externes au cadre institutionnel de coopération habituel.

Les États ne sont pourtant pas toujours réceptifs aux difficultés de leurs « marges ». En France par exemple plusieurs rapports parlementaires revendiquent, forts de ce constat, une « réelle gouvernance des questions transfrontalières » (Blanc *et al.*, 2010 : 49), voire une « véritable politique transfrontalière » (Überschlag, 1996 : 1) ou bien ils souhaitent « repenser la place de l'État » (Lamassoure, 2005 : 23). À l'inverse, l'État peut constater l'inaptitude des autorités locales à mettre en œuvre certains projets et décider d'intervenir. Il peut alors être perçu comme « dévaloris[ant] le rôle et la place que les collectivités concernées, dans le contexte de la décentralisation, auraient pu et dû y tenir » (Comte, 2006 : 190). Le sort des régions frontalières dépend alors également des jeux de pouvoirs internes aux ensembles nationaux. Ce constat prend une importance particulière en France, État unitaire décentralisé. L'État est dès lors dans une situation ambivalente de partenaire de fait, face auquel les jeux de pouvoirs nationaux commandent de se positionner :

À une gouvernance transfrontalière *ad hoc*, créée sur mesure à chaque espace transfrontalier, en fonction de sa prégnance locale ou régionale, viennent s'ajouter les échelles nationales et européennes. Celles-ci sont d'autant plus pertinentes que les projets transfrontaliers visés sont exigeants en termes de compétences ou de ressources à mobiliser. États et Union européenne deviennent alors deux échelles face auxquelles le positionnement sera différent :

- Face à l'État, les acteurs régionaux agissent entre trois espaces de gouvernance différents : l'échelle étatique, disposant de son propre système juridique, administratif, politique, ainsi que ses coutumes ; l'échelle régionale, avec des acteurs et institutions propres ; l'échelle transfrontalière, plutôt non codifiée, disposant, elle aussi, de ses propres règles (linguistiques, culturelles) et de son rythme (rencontres locales, réunions, etc.). Pour régler des questions transfrontalières, la région retourne vers son ressort étatique et met en œuvre une stratégie spécifique.
- Face à l'Union européenne, les acteurs de l'espace transfrontalier peuvent se positionner tantôt en tant qu'espace transfrontalier propre (e.g. Groupe informel Grande Région au Comité des Régions), tantôt par le biais de leur image régionale individuelle (e.g. co-organisation d'une présentation dédiée

à la Grande Région aux *Open Days* 2010 par des acteurs politiques de la Grande Région et du Rhin supérieur). Les régions affirment alors directement leur positionnement auprès des institutions européennes. Dans certains cas, les régions prennent appui sur leurs instances étatiques pour faire valoir leurs intérêts auprès des institutions communautaires (e.g. stratégie pour une macro région de la mer baltique : Conseil européen, 2007, point 59).

Les acteurs des espaces transfrontaliers, conscients d'évoluer dans un système de gouvernance multi-niveaux, peuvent être amenés à développer des stratégies à l'égard de l'échelle nationale et européenne en fonction des ambitions des projets à mettre en œuvre. À cet égard, il est crucial d'analyser les interprétations que peuvent faire des experts régionaux d'un projet comme celui de la RMPT.

Un projet fédérateur aux traductions politiques clivantes

Même si une stratégie de coopération reçoit l'assentiment général des acteurs associés, la concrétisation des projets peut se révéler délicate, voire clivante. À cet égard, analyser les interprétations que se font les acteurs d'un projet pourtant fédérateur, comme celui de la RMPT, sous l'angle interne (favoriser la création d'un espace de vie commun) ou externe (faire émerger une région modèle en Europe) peut être révélateur. Le projet de création d'une RMPT au sein de la Grande Région se révèle être très positivement perçu par les experts interrogés qui le jugent réalisable dans un futur proche. Pourtant, sa concrétisation apparaît beaucoup moins consensuelle (figure 3).

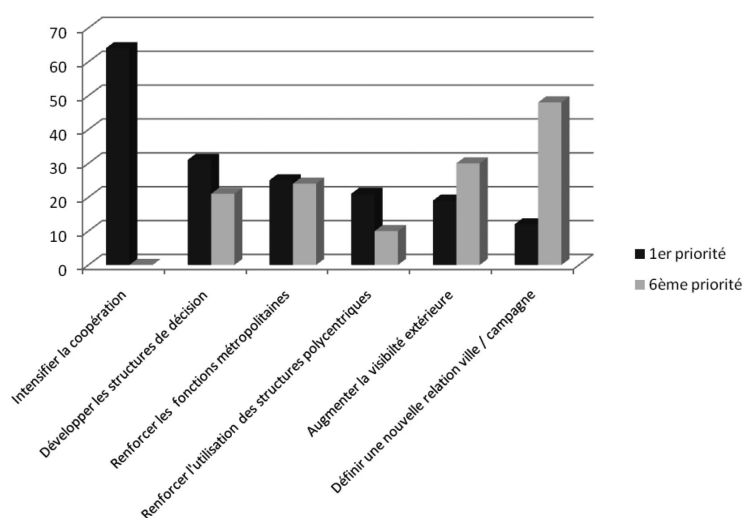


Figure 3 : Réponses à la question : « La stratégie RMPT peut se concrétiser de différentes manières. Classez les propositions suivantes par ordre de priorité ». (Étude Delphi, n=156; ESPON/Metroborder, 2010)

Le classement des différentes priorités des experts révèle qu'en dehors de l'objectif « renforcer la coopération transfrontalière », aucun autre ne relève d'un accord commun. D'ailleurs, cette priorité ne concrétise pas tout à fait le projet politique. Entre positionnements interne et externe, aucun de deux ne ressort clairement. Le renforcement des fonctions métropolitaines, ainsi que l'augmentation de la visibilité extérieure, tous deux inhérents à un projet de construction d'une région métropolitaine, ne sont pas consensuelles. Les priorités plus internes – relations villes/campagne, structures de gouvernance ou encore le polycentrisme – ne recueillent pas davantage d'approbation. Au-delà du consensus apparent, la concrétisation des lignes de force du projet se révèle délicate. Une question orientée sur des thématiques de coopération dévoile davantage les objectifs concrets des acteurs (figure 4).

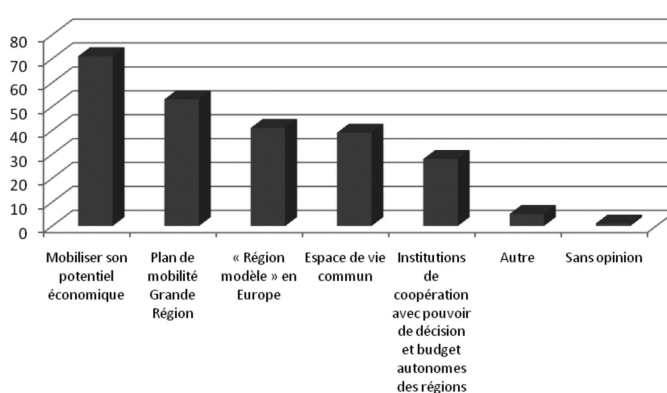


Figure 4 : Réponses à la question : « Sélectionner maximum deux thèses qui devraient, selon vous, être au cœur de la stratégie RMPT ». (Étude Delphi, n=119; ESPON/Metroborder, 2010)

La première priorité, le renforcement des potentiels économiques, reçoit des traductions politiques variables en fonction de la représentation interne ou externe que s'en font les acteurs (e.g. organiser une plateforme d'échange entre entrepreneurs de la Grande Région est plutôt à ambition interne, tandis que la mise en place d'une stratégie commune pour attirer de nouvelles entreprises est plutôt externe, l'une pouvant alimenter l'autre). En revanche, les priorités « plan de mobilité Grande Région », « espace de vie commun » et « institutions de coopération » semblent clairement orientées vers l'intérieur de cet espace. Cependant, ces aspects peuvent aussi renforcer la visibilité extérieure. Le pont entre Malmö (Suède) et Copenhague (Danemark) a par exemple consolidé la visibilité de cette région transfrontalière, tout en accroissant les flux transfrontaliers. Ce pont peut être désormais considéré comme une icône. De même, en créant le premier GECT⁴ en Europe, qui n'est qu'un instrument

⁴ Groupement européen de coopération territoriale (Conseil européen, 2006).

de coopération transfrontalière, l'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (espace transfrontalier franco-belge) est devenue bien plus visible et presque un symbole de la gouvernance transfrontalière actuelle. Le seul objectif de positionnement externe, faire de la Grande Région une « région modèle en Europe », est très flou dans ses réalisations concrètes.

L'ambition métropolitaine qui, *a priori*, occupe une place importante dans la stratégie RMPT, reçoit une double interprétation de la part des acteurs. « Mobiliser le potentiel économique de la Grande Région » peut être analysé comme une ambition typiquement métropolitaine qui vise le renforcement de la compétitivité et le positionnement sur les scènes nationale et européenne. Cet objectif se trouve contrebalancé par la place que les espaces ruraux devraient, selon les experts, occuper dans cette stratégie. Selon notre enquête, ceux-ci considèrent que « la coopération entre les espaces urbains et ruraux constitue un élément essentiel de la RMPT ». Une implication accrue des communes est considérée comme pouvant assurer une représentation suffisante des espaces ruraux. La volonté de donner au couple urbain-rural une place non négligeable dans ce projet politique peut être interprétée comme une vision cohésive des fonctions métropolitaines. Elle doit aussi être mise en perspective avec le contexte grand-régional dans lequel les communes allemandes et luxembourgeoises, notamment, disposent de nombreuses compétences, tandis que les villes principales situées dans le centre de la Grande Région, autour du réseau Quattropole, restent de taille moyenne (moins de 200 000 habitants). Ces villes, associées au réseau LELA⁵, sont considérées comme devant être associées à la concrétisation du projet RMPT pour les questions de mobilité, économie, culture et tourisme. L'ambition de créer une région métropolitaine semble être interprétée par les experts de façon plutôt intégrative envers l'échelle locale; l'objectif étant de renforcer le caractère métropolitain du centre de la Grande Région sans pour autant négliger les espaces ruraux. L'ambition de métropolisation, telle qu'elle est définie dans la littérature (Sassen, 1991), semble être utilisée comme un *label* en vogue, permettant de fédérer les velléités d'intensifier la coopération dans cet espace.

Conclusion

L'analyse des frontières internes et externes du projet RMPT permet de mettre en évidence comment cette nouvelle région est en cours de structuration, de construction. Si un espace central des projets se dessine au sein même d'un périmètre institutionnel clairement identifié, les frontières de cet espace restent flexibles, fortement dépendantes de l'ambition politique des acteurs associés. De l'étendue du projet de coopération découle le cadre institutionnel, par essence

⁵ Réseau transfrontalier de villes associant Luxembourg-Ville, Esch sur Alzette au Luxembourg, Longwy, Metz, Thionville en France ainsi qu'Arlon en Belgique.

multi-niveaux – de l'échelle locale à l'échelle européenne –, profondément variable, lui aussi. Enfin, les frontières thématiques du projet RMPT se révèlent être assez consensuelles (transport, aménagement du territoire, etc.), mais leur traduction en projets concrets semble divergente. Cependant, au-delà des ambitions éventuellement contradictoires des acteurs, de nombreux points d'accord ressortent – e.g. l'idée politique qui sous-tend le projet RMPT –, ce qui témoigne d'une importante velléité de coopérer en transfrontalier, afin de donner une nouvelle impulsion à un espace en structuration.

Références

- Biot V., Got P., 2006, « Une stratégie pour faire de l'aire métropolitaine franco-belge une métropole transfrontalière : le projet Grootstad », pp. 61-84, in : Comte H., Levrat N., dirs, *Aux coutures de l'Europe. Défis et enjeux juridiques de la coopération transfrontalière*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Blanc E., Keller, F., Sanchez-Schmid, M.-T., 2010, « Les frontières, territoires de fractures, territoires de coutures... », Rapport, Mission parlementaire sur la politique transfrontalière, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Rapport_long_final_17_juin_2010__3_.pdf
- Blotevogel H., 2010, « Raumordnung und Metropolregionen », *Geographische Rundschau*, 62 (11).
- Blotevogel H., Schmitt P., 2006, « "European metropolitan regions" as a new discursive frame in strategic spatial planning and policies in Germany », *Die Erde*, 137 (1-2), pp. 55-74.
- BMBau (Bundesministerium für Raumordnung; Bauwesen und Städtebau), ed., 1995, *Raumordnungspolitischer Handlungsrahmen*, Bonn.
- CEMAT (Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire), 1991, *Schéma européen d'aménagement du territoire*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- Chilla T., Evrard E., Schulz Ch., 2010, « Metropolregionen in grenzüberschreitenden Räumen », *Geographische Rundschau*, 62 (11).
- Commission européenne, 2009, *European Union Strategy for the Baltic Sea Region*, 248 final, Brussels.
- Comte H., 2006, « Les acteurs et la légitimité des projets stratégiques transfrontaliers », pp. 186-208, in : Comte H., Levrat N., dirs, 2006, *Aux coutures de l'Europe. Défis et enjeux juridiques de la coopération transfrontalière*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Conférence du Rhin supérieur, 2008, *Déclaration commune pour une région métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur*, <http://www.conference-rhin-sup.org/fr/region-metropolitaine/>
- Conseil européen, 2007, *Conclusions de la Présidence du 14.07.07*, 16616/1/07, REV 1.
- Conseil européen et Parlement européen, 2006, Règlement n°1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale, JOUE L 210, p.19-24

- DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), 2003, *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises*, CIADT, 18.12.2003.
- Derudder B., Taylor P., 2005, « The cliquishness of world cities », *Global networks*, 5(1), pp. 71-91.
- ESPON (European Observation network for territorial development and cohesion), 2010, *Metroborder project interim report*, http://www.espon.eu/export/sites/default/Documents/Projects/TargetedAnalyses/METROBORDER/Metroborder_INTERIM_REPORT.pdf
- King A., 1990, *Global cities. Post-imperialism and the internationalism of London*, London, Routledge.
- Lamassoure A., 2005, *Les relations transfrontalières des collectivités locales françaises*, Rapport parlementaire établi à la demande M. Barnier et C. Haignere, http://www.espaces-transfrontaliers.org/document/rapport_lamassoure.pdf
- Marcuse P., Van Kempen R., eds, 2000, *Globalizing cities. A new spatial order?*, Oxford, Blackwell.
- Paasi A., 1991, « Deconstructing regions. Notes on the scales of spatial life », *Environment and Planning A*, 23, pp. 239-256
- Pongy M., 1997, « Gouvernance et citoyenneté, la différenciation du politique », pp. 107-131, in : Saez G., Leresche J.-M., Bassand M., dirs, *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Action publique territoriale*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Quevit M., 2005, « La Grande Région et la problématique des rapports "État-nation et région" dans l'Union européenne », *Revue internationale de politique comparée*, 12(2), pp. 207-221.
- Saez G., Bassand M., 1997, « Les recompositions de l'action publique en contexte métropolitain et transfrontalier », pp. 9-46, in : Saez G., Leresche J.-M., Bassand M., dirs, *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Action publique territoriale*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Sassen S., 1991, *The global city. New-York, London, Tokyo*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- Schulz Ch., 2009, « Luxembourg dans la Grande Région », pp.12-13, in : Bousch P. et al., *Atlas du Luxembourg*, Cologne, Emons Verlag.
- Sommet des exécutifs de la Grande Région, 2009, *Déclaration commune*, http://www.granderegion.net/fr/documents-officiels/declarations-communes-finales/11_SOMMET_DECLARATION_COMMUNE.pdf
- Taylor P., 2005, « Leading world cities. Empirical evaluations of urban nodes in multiple networks », *Urban studies*, 42 (9), pp. 1593-1608.
- Überschlag J., 1996, *La coopération transfrontalière. De la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable politique transfrontalière. Mission de réflexion et de propositions*. Rapport à Monsieur le Premier ministre, Paris, Assemblée nationale.
- Werlen B., 2007, *Sozialgeographie alltäglicher Regionalisierungen Bd. 2, Globalisierung, Region und Regionalisierung*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag.